

16/05/2025

### Locations locaux d'habitation

Calculés sur le montant annuel du loyer :

Forfait de base	250 € TTC
+ 10 % du loyer annuel charges comprises	10 % TTC

Ventilés comme suit :

* Viste, construction du dossier et rédaction du bail	8/11èmes
* Rédaction de l'état des lieux	3/11èmes

**Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire**

Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs à ceux mis à la charge du bailleur, à la charge du bailleur, et sont plafonnés à 8 € TTC par m<sup>2</sup> habitable pour ceux relatifs aux visites, constitution de dossier et rédaction de bail, et à 3 € TTC par m<sup>2</sup> habitable pour ceux afférant à la réalisation de l'état des lieux.

### Locations locaux d'habitation meublés

Calculés sur le montant annuel du loyer :

Forfait de base	300 € TTC
+ 10 % du loyer annuel charges comprises	10 % TTC

**Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire**

### Locations locaux commerciaux

Calculés sur le montant annuel du loyer :

+ Forfait	300 € TTC
+ 12 % du loyer annuel charges comprises	12 % TTC

**Honoraires à la charge du preneur**

### Locations autres locaux annexes ( garages, parking, cave...)

Honoraires forfaitaires	150 € TTC
-------------------------	-----------

**Honoraires à la charge du preneur**

### Gestion locative

Montant du loyer charges comprises	7,2 % TTC
------------------------------------	-----------